

---

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

---

**Réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Martin-en-Campagne**

**Commune de de Saint-Martin-en-Campagne, Bracquemont, Belleville-sur-Mer, Derchigny-Graincourt, Berneval-le-Grand, Biville-sur-Mer, Penly, Tourville-la-Chapelle, Glicourt, Criel- sur-Mer.**

---

Par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2014, une enquête publique de 30 jours a été prescrite **du jeudi 24 juillet 2014 au vendredi 22 août 2014 inclus**, sur la demande présentée par le syndicat mixte d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la région de Dieppe Nord - 4, place du Marquis de Belleville - 76370 Belleville sur Mer, pour obtenir l'autorisation administrative au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement concernant l'opération de réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Martin-en-Campagne.

Cette enquête se déroulera sur le territoire des communes de Saint-Martin-en-Campagne, Bracquemont, Belleville-sur-Mer, Derchigny-Graincourt, Berneval-le-Grand, Biville-sur-Mer, Penly, Tourville-la-Chapelle, Glicourt, Criel- sur-Mer.

Le dossier d'enquête comporte notamment une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le préfet du département de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, la demande et les pièces annexées resteront déposées dans les mairies précitées où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public à l'exception des jours fériés et chômés.

Un registre destiné à recevoir les observations éventuelles sera ouvert pendant la même période dans les mairies précitées.

Mr Daniel Viard, conseiller agricole retraité, commissaire enquêteur, recevra aux jours et heures ci-après, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées dans les mairies de Saint-Martin-en-Campagne les jeudi 24 juillet 2014 de 9h à 12h et vendredi 22 août 2014 de 16h à 19h; Biville sur Mer le mardi 5 août 2014 de 17h à 19h et Belleville sur Mer le mardi 19 août 2014 de 9h à 12h.

Il a pour suppléant Mr Patrick Picquart, gendarme retraité.

Toute correspondance relative à cette enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur, à la mairie de Saint-Martin-en-Campagne, commune siège de l'enquête.

Des observations, propositions et contre propositions pourront également être transmises par voie électronique à la mairie de Saint-Martin-en-Campagne à l'adresse mail suivante: [mairie@saintmartinencampagne.fr](mailto:mairie@saintmartinencampagne.fr)

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de M. Daniel Joffroy, président du syndicat mixte d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la région de Dieppe Nord. (Tél:02.35.04.71.34)

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées et à la préfecture de la Seine-Maritime(direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.